

# ELECTIONS DU BUREAU DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DE SAVOIE

## APPEL A CANDIDATURES

### 1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

L'Assemblée Générale Elective du Comité Départemental de Golf de SAVOIE aura lieu :

**Le 12 novembre 2020 à l'Hôtel CAMPANILE d'AIX LES BAINS,  
avenue du Golf à AIX LES BAINS**

### 2. Composition des listes :

Les listes de candidats doivent respecter les obligations mentionnées ci-après pour être recevables :

- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir (article 4 du règlement intérieur) ;

- Chaque liste doit garantir la représentation de chacun des deux sexes tels que prévus par l'article 6 des statuts et 3 du règlement intérieur du Comité Départemental de Golf ;

- Les candidats doivent remplir toutes les conditions suivantes **au jour de la date limite de dépôt des candidatures :**

- Être majeurs ;
- Être licenciés de la FFGolf dans la catégorie « membre association sportive » depuis plus de 6 mois ;
- Être membre et licencié d'une association sportive affiliée à la Fédération ayant son siège social dans le ressort territorial du Comité Départemental et en règle avec la FFGolf.

### **Ne sont pas éligibles au Bureau, ne peuvent y être cooptés et ne peuvent en rester membres**

1. les personnes de nationalité française condamnées à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales,

2. les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,

3. les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction disciplinaire d'inéligibilité temporaire aux organes dirigeants de la FFGolf.

### **3. Chiffres de Référence (en fonction des statuts et RI) :**

SEXE	NOMBRE	%
FEMMES	451	32.35%
HOMMES	943	67.65%

Les statistiques départementales des licenciés majeurs « membres AS » 2019 font apparaître les résultats suivants : 1394 licenciés dont 451 féminines soit 32.35 %. S'agissant d'un scrutin de listes complètes composées 8 noms, ces listes pour être recevables devront présentées 3 femmes.

### **3. Dépôt et recevabilité des listes :**

Conformément au Règlement des Opérations Electorales approuvé par le Bureau Directeur du Comité Départemental de Golf, les listes des candidats **doivent être réceptionnées au plus tard le 15 septembre 2020 à l'adresse suivante :**

**Comité Départemental de Golf de SAVOIE  
Mr Christian AUDOIN  
Rue docteur Rauge  
73190 CHALLES LES EAUX**

### **4. Pièces complémentaires à fournir par les candidats :**

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat :**

- des attestations sur l'honneur d'absence d'incompatibilité portées de manière manuscrite. **Seules les attestations originales (interdiction des copies) seront recevables ;**
  - Copie de la licence « Membre AS » ou attestation de licence « Membre AS » ;
  - Original du bulletin du casier judiciaire (bulletin numéro 3) ;
  - \*Copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité).
- \*Une copie du permis de conduire n'est pas autorisée.